CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC EMERGENTS

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2024)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC 8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....23
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES 29

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

CARMIGNAC EMERGENTS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC EMERGENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché règlementé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels décrivant les modalités de valorisation des instruments financiers exposés à la Russie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2025.04.30 18:54:25 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 CLASSIFICATION

Actions internationales.

2.2 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion

2.3 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ A LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède et Singapour.

Parts E EUR Acc : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts Z EUR Acc : France.

2.4 OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La gestion active et flexible porte principalement sur les marchés d'actions émergents sans exclure les autres marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de change et de taux, et se fonde sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des marchés.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.5 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice des marchés émergents MSCI EM NR (USD) index.

Le MSCI EM NR index est un indice représentatif des marchés émergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes nets réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg NDUEEGF).

MSCI, l'administrateur de l'indicateur de référence utilisé dans la méthode de calcul de la surperformance du fonds, n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : https://www.msci.com.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

2.6 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.6.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net aux marchés d'actions sans contrainte de zone géographique ou de type de capitalisation. Il peut également être investi au maximum à 40% en obligations, titres de créances négociables et en instruments du marché monétaire.

Au moins 2/3 des actions et des émetteurs des obligations détenues par le fonds ont leur siège social, exercent une partie prépondérante de leur activité ou ont leurs perspectives de développement dans les pays émergents dont frontières.

Le gérant cherche à investir de façon durable sur des instruments financiers à croissance long terme et gère le fonds selon une approche socialement responsable.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 100% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change et de taux sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.

L'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change et taux) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires…), est basée sur une analyse financière et extra-financière, reposant sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc,…), peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions :

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- la sélection de titres qui résulte d'une étude financière et extra-financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. Les critères de sélection des titres également pris en compte pour ce fonds sont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).
- l'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques.
- l'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques ainsi que d'une analyse détaillée des dynamiques de balance des paiements. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux et de Crédit :

Le fonds peut également investir sur des obligations, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise ou en euro, dans la limite de 40% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux et de crédit est basé sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux, sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au taux et au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Pour l'ensemble de ces stratégies, à l'exception de la stratégie crédit, en plus des positions acheteuses, par le biais d'instruments éligibles au portefeuille :

- le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché.
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.

2.7 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.7.1 ACTIONS

Carmignac Emergents, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé au minimum à 60% de l'actif net, au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions internationaux dont une part importante dans les pays émergents. Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs et de toutes zones géographiques et de tout type de capitalisation.

2.7.2 DEVISES

Le fonds peut utiliser en exposition ou en couverture ou en valeur relative, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises du fonds peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

2.7.3 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 40% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaires, titres de créances négociables (à court et moyen terme), en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des instruments de dette dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des produits de taux sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit. Si la notation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Le fonds peut également être investi en titres financiers domestiques chinois à hauteur de 30% maximum de l'actif net. Le fonds peut investir en Chine, entre autres, directement sur le marché interbancaire chinois (CIBM).

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

2.7.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et exchange traded funds (ETF) (instrument financier).

2.7.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou pour couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions selon les pays, les zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir le risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, calculé comme la somme des nominaux sans compensation et sans couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

2.7.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment des obligations convertibles, des opérations *callables/puttables*, des credit linked notes (CLN), des EMTN, des bons de souscription ou des warrants à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux dont les pays émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

2.7.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut pas dépasser plus de 20% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques

obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations *callables* et en obligations *puttables* dans la limite de 40% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique…), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations *callables*) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations *puttables*).

2.7.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le gérant peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.7.9 DÉPÔTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.7.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

2.7.11 ACQUISITIONS ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds. Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique Frais et commissions.

2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor… éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- elles respecteront à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation, (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.9 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ces variations peuvent être d'autant plus marquées que les marchés sont très petits, difficiles d'accès ou au début de leur développement comme les marchés dits « frontières ».

d) Risque action : Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.

e) Risque de change : Le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds.

f) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de crédit : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », c'est-à-dire présentant un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

h) Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque lié aux investissements en Chine : Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, et..), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation…). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte de par sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

k) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument :

ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non remboursement : les obligations convertibles contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

l) Risque lié aux indices de matières premières : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

m) Risque lié à la capitalisation : Le fonds peut investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations dont les variations de marché sont peuvent être plus importantes et soudaines que sur les grandes capitalisations.

n) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le fonds peut donc être exposé jusqu'à 200% de son actif aux marchés actions, ce qui peut induire un risque de baisse complémentaire proportionnel de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés.

p) Risque de volatilité : La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

q) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

r) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

s) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

t) Risque ESG : Il n'y a aucune garantie que les investissements qui incluent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des entreprises seront plus performants ou en ligne avec le marché de référence.

u) Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds. (Ce risque est détaillé plus haut dans la section b) Caractéristiques extra-financières).

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https ://www.carmignac.com.

2/ Intégration : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https ://www.carmignac.com.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés, et notamment les sociétés émettrices, sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https ://www.carmignac.com.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi sur des valeurs des pays émergents (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs étrangères.

Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

Durée minimum de placement recommandée : 5 ANS

RISQUE PLUS FAIBLE — RISQUE PLUS ÉLEVÉ

1	2	3	4*	5	6	7

En 2024, le Fonds enregistre une performance de +4,53% (Part A EUR Acc - ISIN FR0010149302) contre +14,68% pour son indicateur de référence (Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis).

L'année 2024 aura été une mauvaise année pour la classe d'actifs Actions Emergentes qui a sous-performé les marchés développés pour la quatrième année consécutive.

Dans ce contexte, la sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence s'explique principalement par trois facteurs :

- l'exposition à l'Amérique latine
- positionnement en Chine
- performance décevante de notre valeur sud-coréenne Samsung Electronics

La performance du fonds fut fortement pénalisée par son exposition à l'Amérique Latine (20% des actifs nets du fonds au 31/12/2024) et notamment au Brésil et au Mexique. Après l'invasion de l'Ukraine début 2022, les actifs brésiliens et mexicains ont très bien performé pendant deux ans. En 2024, ils ont en revanche été pénalisés par des problématiques politiques, qui sont souvent le talon d'Achille des pays de cette région. Après cette correction, nos actifs brésiliens présentent une valorisation très attractive, à l'image de nos investissements dans les concessions d'électricité qui offrent des rendements allant jusqu'à 21% en Réal brésilien, alors même que l'inflation est autour de 5%[1].
Quant au Mexique, nous avons été pénalisés par la faiblesse de la banque Grupo Banorte, ainsi que par la société de propriété industrielle Vesta, qui ont toutes deux souffert de la vente des marchés mexicains à la suite de la réforme judiciaire adoptée par la nouvelle présidente Claudia Sheinbam et des incertitudes concernant les élections américaines et leur impact sur l'économie mexicaine. Mais Claudia Sheibaum a montré sa volonté de collaborer avec l'administration américaine afin de préserver les intérêts économiques des deux pays, ce qui nous pousse à l'optimisme pour 2025.

Du côté de la Chine, si les marchés chinois ont relativement bien performé en 2024, notre sélection de valeurs n'a hélas pas été positive. En effet, en 2024 le marché fut tiré à la hausse par les poids lourds de l'indice que sont Tencent, Meituan et les banques détenues par l'état. Nous évitons les leaders ayant une part de marché dominante comme Tencent ou Meituan du fait de la volonté affichée du gouvernement chinois de promouvoir la concurrence en évitant les positions dominantes. Et nous excluons toutes les sociétés détenues par l'état dont la gouvernance d'entreprise conduit à des conflits d'intérêt qui, à terme sont le plus souvent défavorables aux investisseurs minoritaires. Notons que notre sélection de valeurs en Chine fut un grand moteur de performance au cours des 5 dernières années (avec une contribution à la performance de 57% contre -9% pour l'indicateur de référence[2]), et que l'année 2024 fait ainsi figure d'exception. Après le fort rebond qui a fait suite aux annonces de relance de l'économie en Octobre 2024,

[1] Sources : Données des sociétés, Bloomberg, 31/12/2024.
[2] Sources : Carmignac, MSCI, Bloomberg. Performance des titres chinois de Carmignac Emergents contre les titres chinois de l'indice MSCI EM du 31/12/2019 au 31/12/2024.

nous avons réduit notre exposition chinoise à 23.4% du Fonds, avec une concentration sur nos plus fortes convictions.

Enfin, le Fonds a souffert de la performance décevante de Samsung Electronics. En effet, la société s'est replié dans le sillage de la publication de résultats en deçà des attentes des investisseurs, en raison de la faiblesse du cycle des mémoires DRAM/NAND[3]. Mais ces annonces de résultats ont été éclipsés par des rumeurs de plus en plus nombreuses selon lesquelles la qualification de Samsung pour le produits de mémoire HBM3e-12H destiné à Nvidia a été retardée. Le retard dans l'obtention de la qualification pour Nvidia a entrainé un fort repli de Samsung et a pesé sur la performance de Carmignac Emergents. Nous avons également été déçus par nos participations dans Hyundai Motor et LG Chem au cours de la période.

Il convient de souligner que nos valeurs technologiques taïwanaises (TSMC, Elite Material) et nos positions indiennes (ICICI Lombard, Kotak) ont enregistré d'excellentes performances, soutenant la performance du Fonds en 2024.

Source : Carmignac, Bloomberg, CICC, BoAML Research, 31/12/2024

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC EMERGENTS SUR L'ANNÉE 2024

Part	ISIN	Devise	Performance 2024	Indicateur de référence *
A EUR Acc	FR0010149302	EUR	+4,63%	+14,68%
A EUR Ydis	FR0011269349	EUR	+4,63%	+14,68%
E EUR Acc	FR0011147446	EUR	+3,77%	+14,68%

**Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis.*
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

[3] DRAM : mémoire vive dynamique (Dynamic Random Access Memory), NAND : mémoire flash (NOT AND)

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	7 250 439,28	58 864 507,03
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	61 714 971,62	0,00
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	11 010 405,77	27 391 019,38
MACROTECH DEVELOPERS LTD	13 188 944,11	15 441 645,13
DIDI GLOBAL INC	1 740 358,28	23 262 512,20
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	23 985 330,74	0,00
JD.COM INC-ADR	5 434 500,16	18 430 052,72
NEXUS SELECT TRUST	22 299 268,83	0,00
KE HOLDINGS INC-CL A	0,00	20 158 803,49
JSC KASPI.KZ ADR	13 483 414,50	6 604 156,55

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00
o Prêts de titres : 0,00
o Emprunt de titres : 0,00
o Prises en pensions : 0,00
o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 192 043 954,16
o Change à terme : 192 043 954,16
o Future : 0,00
o Options : 0,00
o Swap : 0,00

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC
	BNP PARIBAS FRANCE
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3
	CITIBANK NA DUBLIN
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT
	NATWEST MARKETS N.V.

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2024

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**0,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	1 680 000,00
Total	**1 680 000,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 30/12/2023 AU 31/12/2024

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**0,00**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet **www.carmignac.com** ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2024, le produit financier était classé article 9 au sens de la Directive Européenne « SFDR ».
Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Les niveaux de VaR maximum, minimum et moyen au cours de l'exercice sont repris dans le tableau ci-dessous.

Au 31/12/2024, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	**Moyen**	**Max**
Carmignac Emergents	8,56	11,16	13,56

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2023

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2022 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2024

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2024	
Nombre de collaborateurs	170
Salaires fixes versés en 2024	14 814 665,53 €
Rémunérations variables totales versées en 2024	38 348 894,36 €
Rémunérations totales versées en 2024	53 163 559,89 €
> dont preneurs de risque	39 937 571,06 €
> dont non-preneurs de risque	13 225 988,83 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 27 septembre 2024, plusieurs modifications ont été apportées à l'annexe SFDR du portefeuille. Ces modifications concernaient :

- L'objectif climatique, précisant que le fonds vise une réduction progressive des émissions de son portefeuille de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et de zéro net en 2050.
- La sélectivité avec un univers d'investissement initial est réduit de 25%.
- Des précisions sur la composition de l'univers d'investissement initial *Emerging Markets :*
    - « Actions cotées ou d'émetteurs des marchés émergents dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros. »
- L'ajustement des fourchettes de notation START (outil de notation ESG propriétaire Carmignac) pour la réduction de l'univers d'investissement :

L'ajout du cadre d'analyse ESG propre aux instruments dérivés.

BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**828 503 247,70**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	828 503 247,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**2 203 142,82**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**830 706 390,52**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2 418 335,56**
Comptes financiers	**53 961 851,64**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**56 380 187,20**
Total de l'actif I+II	**887 086 577,72**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	824 003 449,60
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	1 435 187,83
Résultat net de l'exercice	38 084 803,20
Capitaux propres I	**863 523 440,63**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**863 523 440,63**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**213 590,67**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**213 590,67**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	23 349 386,58
Concours bancaires	159,84
Sous-total autres passifs IV	**23 349 546,42**
Total Passifs : I+II+III+IV	**887 086 577,72**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	20 173 554,09
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	1 694 735,32
Sous-total produits sur opérations financières	**21 868 289,41**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-311 665,15
Sous-total charges sur opérations financières	**-311 665,15**
Total revenus financiers nets (A)	**21 556 624,26**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-13 752 181,21
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-13 752 181,21**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**7 804 443,05**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-207 541,07**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**7 596 901,98**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	13 182 729,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-7 665 614,94
Frais de recherche	-1 039 010,58
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**4 478 103,63**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-362 611,34**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**4 115 492,29**

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	25 748 417,88
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	53 593,74
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**25 802 011,62**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**570 397,31**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**26 372 408,93**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**38 084 803,20**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La gestion active et flexible porte principalement sur les marchés d'actions émergents sans exclure les autres marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de change et de taux, et se fonde sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des marchés.

De surcroît, le fonds cherche à investir de manière durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	**1 062 000 758,48**	**1 015 005 021,29**	**803 958 765,50**	**866 197 990,12**	**863 523 440,63**
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	1 044 743 634,26	994 018 967,21	788 174 770,91	849 736 079,36	848 567 126,70
Nombre de titres	748 536,498	797 751,360	749 777,633	738 169,760	704 566,404
Valeur liquidative unitaire	1 395,71	1 246,02	1 051,21	1 151,13	1 204,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	171,92	209,94	-117,58	63,94	5,74
Capitalisation unitaire sur revenu	-87,60	-0,68	2,62	-4,24	10,72
Part A EUR Ydis en EUR					
Actif net	6 180 667,16	4 197 978,02	3 431 938,96	3 366 958,14	3 313 545,79
Nombre de titres	32 368,713	24 635,844	23 882,472	21 663,699	20 686,050
Valeur liquidative unitaire	190,94	170,40	143,70	155,41	160,18
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,06	1,45	2,47	1,43
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	52,04	80,69	63,17	69,37	68,65
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,35	0,00	1,44
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,15	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-12,54	-0,17	0,00	-0,55	0,00
Part E EUR Acc en EUR					
Actif net	11 076 457,06	16 788 076,06	12 352 055,63	13 094 952,62	11 623 127,93
Nombre de titres	54 745,778	93 738,879	82 362,330	80 579,276	68 924,100
Valeur liquidative unitaire	202,32	179,09	149,97	162,51	168,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	24,96	30,32	-16,82	9,09	0,79
Capitalisation unitaire sur revenu	-13,65	-1,83	-0,79	-2,24	0,11

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part Z EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	19 640,21
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	200,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	98,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,28
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,20

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.
La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :
- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Compte tenu de la nature des titres dans le portefeuille du fonds CARMIGNAC EMERGENTS, la société de gestion a décidé d'appliquer une décote aux dernières cotations observées avant la suspension des marchés. La société de gestion procède à un réexamen régulier de la pertinence de l'utilisation de cette méthode. Ils représentent 0,00% de l'actif net du fonds le 31/12/2024.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0011269349 - Part A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.
FR0011147446 - Part E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2.25% TTC.
FR0010149302 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.
FR001400TVH0 - Part Z EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,00% TTC.

Une provision de contribution AMF en EUR de 0.0008% de l'encours du fonds journalier est calculée.
Des frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 1 039 010,58 €.

La commission de surperformance :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI EM NR (USD)).
Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.
Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de

cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Pour les parts A et E, le taux effectif de la commission de surperformance est de 20%. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.
La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :
- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'«effet volume» de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**866 197 990,12**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	311 369 417,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-352 075 027,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	7 804 443,05
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 478 103,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	25 802 011,62
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-53 497,63
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**863 523 440,63**

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	215 195,332	259 618 853,83
Parts rachetées durant l'exercice	-248 798,688	-298 129 194,57
Solde net des souscriptions/rachats	-33 603,356	-38 510 340,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	704 566,404	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	2 403,266	384 945,21
Parts rachetées durant l'exercice	-3 380,915	-543 663,43
Solde net des souscriptions/rachats	-977,649	-158 718,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 686,050	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	305 829,948	51 345 618,01
Parts rachetées durant l'exercice	-317 485,124	-53 402 169,21
Solde net des souscriptions/rachats	-11 655,176	-2 056 551,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	68 924,100	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	200,000	20 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	200,000	20 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200,000	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A EUR Acc FR0010149302	Capitalisation	Capitalisation	EUR	848 567 126,70	704 566,404	1 204,38
A EUR Ydis FR0011269349	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	3 313 545,79	20 686,050	160,18
E EUR Acc FR0011147446	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 623 127,93	68 924,100	168,63
Z EUR Acc FR001400TVH0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	19 640,21	200,000	98,20

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		INDE	TAIWAN	ILES CAIMANS	COREE DU SUD	CHINE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	828 503,25	172 938,06	122 863,42	110 086,62	107 592,91	68 545,19
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**828 503,25**					

C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES - VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	53 961,85	0,00	0,00	0,00	53 961,85
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,16	0,00	0,00	0,00	-0,16
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**53 961,69**

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	53 961,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**53 961,69**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 INR +/-	Devise 3 TWD +/-	Devise 4 CNH +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	179 915,15	172 938,06	122 863,43	0,00	352 786,62
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	257,82	0,00	1 352,85
Comptes financiers	869,49	0,82	119,11	0,00	857,87
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 094,70
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,16
Hors-bilan					
Devises à recevoir	157 097,73	17 622,02	0,00	17 324,21	0,00
Devises à livrer	-35 159,82	-17 622,02	0,00	-137 272,57	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**302 722,55**	**172 938,88**	**123 240,36**	**-119 948,36**	**353 902,48**

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	81,34	0,00
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	1 574,04	0,00
CITIBANK NA DUBLIN	478,74	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	69,03	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
NATWEST MARKETS N.V.	0,00	142,94
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	70,65
Dettes		
Collatéral espèces		
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL	0,00	1 210,00
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	160,00
CITIBANK NA DUBLIN	0,00	250,00
JP MORGAN AG FRANCFORT	0,00	60,00

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	807 662,73
	Coupons et dividendes en espèces	1 610 672,83
Total des créances		**2 418 335,56**
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 094 699,32
	Rachats à payer	16 970 013,02
	Frais de gestion fixe	258 865,37
	Frais de gestion variable	88 502,39
	Collatéraux	1 680 000,00
	Autres dettes	3 257 306,48
Total des dettes		**23 349 386,58**
Total des créances et des dettes		**-20 931 051,02**

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2024
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 287 941,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	74 808,76
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	51 354,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	102,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	324 383,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	13 590,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**7 596 901,98**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**7 596 901,98**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**7 596 901,98**

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**7 558 948,45**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**7 558 948,45**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**7 558 948,45**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	7 558 948,45
Total	**7 558 948,45**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**29 804,30**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**29 804,30**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**29 804,30**
Affectation :	
Distribution	29 787,91
Report à nouveau du revenu de l'exercice	16,39
Capitalisation	0,00
Total	**29 804,30**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	20 686,050
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,44
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	3 042,95

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**8 107,84**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**8 107,84**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**8 107,84**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	8 107,84
Total	**8 107,84**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**41,39**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**41,39**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**41,39**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	41,39
Total	**41,39**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISEES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 115 492,29**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**4 115 492,29**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 435 187,83
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 550 680,12**

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 046 443,75**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 046 443,75**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 046 443,75**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	4 046 443,75
Total	**4 046 443,75**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**14 652,39**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**14 652,39**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 435 187,83
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 449 840,22**
Affectation :	
Distribution	29 581,05
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 420 259,17
Capitalisation	0,00
Total	**1 449 840,22**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	20 686,050
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,43

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**54 453,56**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**54 453,56**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**54 453,56**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	54 453,56
Total	**54 453,56**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-57,41**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-57,41**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-57,41**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-57,41
Total	**-57,41**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**828 503 247,70**	**95,94**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**828 503 247,70**	**95,94**
Assurance			**41 043 320,65**	**4,75**
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRL	22 387 829	7 804 173,49	0,90
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	1 648 301	33 239 147,16	3,85
Automobiles			**33 960 923,08**	**3,93**
HYUNDAI MOTOR CO	KRW	174 860	24 317 793,23	2,81
HYUNDAI MOTOR CO LTD-2ND PRF	KRW	62 517	6 397 651,13	0,74
HYUNDAI MOTOR CO LTD-PRF	KRW	32 421	3 245 478,72	0,38
Banques commerciales			**88 804 799,02**	**10,28**
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXN	7 808 510	48 586 268,33	5,62
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	1 996 301	40 218 530,69	4,66
Biens de consommation durables			**22 834 763,86**	**2,64**
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	3 772 259	12 896 692,13	1,49
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	1 686 474	9 938 071,73	1,15
Biotechnologie			**20 131 662,48**	**2,33**
DABUR INDIA LTD	INR	3 520 182	20 131 662,48	2,33
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**22 622 174,25**	**2,62**
MERCADOLIBRE INC	USD	13 776	22 622 174,25	2,62
Distribution spécialisée			**12 893 947,30**	**1,49**
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	2 204 358	12 893 947,30	1,49
Electricité			**59 988 006,98**	**6,95**
CENTRAIS ELETRICAS BRAS-PR B	BRL	2 445 130	14 463 158,76	1,67
ELETROBRAS CENT EL COM NPV	BRL	4 863 211	25 945 943,76	3,01
EQUATORIAL ENERGIA SA - ORD	BRL	4 571 174	19 578 904,46	2,27
Finances			**11 520 383,12**	**1,33**
GRUPO FINANCIERO GALICIA-ADR	USD	191 421	11 520 383,12	1,33
Gestion immobilière et développement			**19 509 877,07**	**2,26**
CORP INMOBILIARIA VESTA-ADR	USD	513 201	12 687 538,00	1,47
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	MXN	2 760 592	6 822 339,07	0,79
Grands magasins et autres			**71 639 256,83**	**8,30**
BRAINBEES SOLUTIONS LTD	INR	967 619	7 116 916,17	0,82
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	4 960 125	64 522 340,66	7,48
Hôtels, restaurants et loisirs			**28 083 710,52**	**3,25**
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	1 085 834	19 766 657,64	2,29

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
H WORLD GROUP LTD-ADR	USD	260 742	8 317 052,88	0,96
Logiciels			**8 673 442,11**	**1,00**
JSC KASPI.KZ ADR	USD	94 830	8 673 442,11	1,00
Ordinateurs et périphériques			**17 152 878,11**	**1,99**
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	5 852 381	17 152 878,11	1,99
Produits chimiques			**15 979 910,41**	**1,85**
LG CHEM LTD	KRW	64 196	10 527 998,23	1,22
LG CHEM LTD-PREFERENCE	KRW	52 336	5 451 912,18	0,63
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**143 595 961,40**	**16,63**
SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	1 416 897	41 082 643,08	4,76
SK HYNIX INC	KRW	145 248	16 569 430,03	1,92
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	2 714 096	85 943 888,29	9,95
Services clientèle divers			**9 200 472,51**	**1,07**
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	1 511 866	9 200 472,51	1,07
Services financiers diversifiés			**35 654 600,43**	**4,13**
FIVE-STAR BUSINESS FINANCE L	INR	596 392	5 205 555,70	0,60
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HKD	719 283	26 361 578,43	3,06
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RTS PJ	RUB	10 961 187	0,00	0,00
TUYA INC	USD	2 364 565	4 087 466,30	0,47
Services liés aux technologies de l'information			**45 333 737,19**	**5,25**
JD.COM INC-ADR	USD	286 140	9 580 370,64	1,11
JD.COM INC-CLASS A	HKD	846 646	14 314 787,47	1,66
SEA LTD-ADR	USD	179 342	18 375 843,75	2,13
SWIGGY LTD	INR	502 258	3 062 735,33	0,35
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**63 963 515,04**	**7,41**
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	9 948 119	41 464 242,06	4,80
NEXUS SELECT TRUST	INR	14 643 771	22 499 272,98	2,61
Soins et autres services médicaux			**23 035 288,94**	**2,67**
IHH HEALTHCARE BHD	MYR	14 610 842	23 035 288,94	2,67
Textiles, habillement et produits de luxe			**13 352 072,98**	**1,55**
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	1 379 577	13 352 072,98	1,55
Transport routier et ferroviaire			**19 528 543,42**	**2,26**
DIDI GLOBAL INC	USD	4 424 903	19 528 543,42	2,26
Total			**828 503 247,70**	**95,94**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/USD/CNH/20250121	1 574 035,45	0,00	USD	78 813 032,82	CNH	-77 238 997,37
A/USD/CNH/20250124	478 740,62	0,00	USD	60 512 306,39	CNH	-60 033 565,77
A/USD/INR/20250124	81 337,00	0,00	USD	8 973 978,22	INR	-8 892 641,22
A/USD/INR/20250124	69 029,75	0,00	USD	8 798 409,98	INR	-8 729 380,23
V/USD/CNH/20250124	0,00	-70 650,71	CNH	17 324 205,30	USD	-17 394 856,01
V/USD/INR/20250124	0,00	-142 939,96	INR	17 622 021,45	USD	-17 764 961,41
Total	**2 203 142,82**	**-213 590,67**		**192 043 954,16**		**-190 054 402,01**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	828 503 247,70
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	1 989 552,15
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	56 380 187,20
Autres passifs (-)	-23 349 546,42
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**863 523 440,63**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A EUR Acc	EUR	704 566,404	1 204,38
Part A EUR Ydis	EUR	20 686,050	160,18
Part E EUR Acc	EUR	68 924,100	168,63
Part Z EUR Acc	EUR	200,000	98,20

CARMIGNAC EMERGENTS

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**852 274 103,80**	**777 110 779,90**
Actions et valeurs assimilées	**852 274 103,80**	**777 110 779,90**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	852 274 103,80	777 110 779,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**488 941 735,05**	**105 662 547,24**
Opérations de change à terme de devises	479 106 144,64	104 146 401,72
Autres	9 835 590,41	1 516 145,52
COMPTES FINANCIERS	**17 169 394,27**	**35 880 871,23**
Liquidités	17 169 394,27	35 880 871,23
TOTAL DE L'ACTIF	**1 358 385 233,12**	**918 654 198,37**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	820 033 417,23	890 053 593,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 368 592,45	1 927 272,90
Report à nouveau (a)	211,19	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	48 120 463,22	-89 930 846,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-3 324 693,97	1 908 745,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**866 197 990,12**	**803 958 765,50**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,02**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,02	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,02	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**490 617 909,65**	**114 571 873,29**
Opérations de change à terme de devises	477 989 206,36	104 341 425,63
Autres	12 628 703,29	10 230 447,66
COMPTES FINANCIERS	**1 569 333,33**	**123 559,58**
Concours bancaires courants	1 569 333,33	123 559,58
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**1 358 385 233,12**	**918 654 198,37**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 509 266,34	79 555,63
Produits sur actions et valeurs assimilées	14 458 195,80	15 676 454,73
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 867,45	427,86
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**15 969 329,59**	**15 756 438,22**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 372,82	4 853,75
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	286 969,65	306 183,60
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**292 342,47**	**311 037,35**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**15 676 987,12**	**15 445 400,87**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	19 281 356,09	13 574 111,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-3 604 368,97**	**1 871 289,67**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	279 675,00	37 456,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-3 324 693,97**	**1 908 745,75**

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotation aux amortissements".

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.
La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :
- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Compte tenu de la nature des titres dans le portefeuille du fonds CARMIGNAC EMERGENTS, la société de gestion a décidé d'appliquer une décote aux dernières cotations observées avant la suspension des marchés. La société de gestion procède à un réexamen régulier de la pertinence de l'utilisation de cette méthode. Ils représentent 0,18% de l'actif net du fonds le 29/12/2023.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0011269349 - Part A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.
FR0011147446 - Part E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2.25% TTC.
FR0010149302 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Une provision de contribution AMF en EUR de 0.0008% de l'encours du fonds journalier est calculée.
Des frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 1 052 400€.

La commission de surperformance :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI EM NR (USD)). Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.
Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations
constituées depuis le début de l'année. Pour les parts A et E, le taux effectif de la commission de surperformance est de 20%. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance
du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :
- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'«effet volume» de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Parts A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Parts A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**803 958 765,50**	**1 015 005 021,29**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	333 344 450,91	290 762 768,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-349 258 682,44	-353 542 846,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	70 264 248,45	58 752 932,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 369 725,76	-189 109 460,28
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	55 692 818,49	87 845 255,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-42 175 344,92	-72 393 870,99
Frais de transactions	-4 178 716,07	-6 652 587,00
Différences de change	-23 730 381,21	31 229 874,59
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	54 297 112,95	-59 808 251,76
Différence d'estimation exercice N	*-19 006 961,04*	*-73 304 073,99*
Différence d'estimation exercice N-1	*73 304 073,99*	*13 495 822,23*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-33 983,82	-1 359,68
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-8 202,99	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-3 604 368,97	1 871 289,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**866 197 990,12**	**803 958 765,50**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 169 394,27	1,98
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 569 333,33	0,18
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	17 169 394,27	1,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 569 333,33	0,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 HKD		Devise 3 CNH		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	153 721 842,69	17,75	182 325 998,54	21,05	0,00	0,00	516 226 262,57	59,60
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	236 559 533,38	27,31	0,00	0,00	40 697 947,73	4,70	147 323 909,14	17,01
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 570,12	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	181 212 559,53	20,92	0,00	0,00	209 743 712,92	24,21	82 711 377,00	9,55
Comptes financiers	1 569 166,10	0,18	0,21	0,00	0,00	0,00	167,02	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	238 702 569,21
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	240 403 575,43
	Ventes à règlement différé	2 790 391,27
	Souscriptions à recevoir	5 268 047,93
	Dépôts de garantie en espèces	1 439 402,07
	Coupons et dividendes en espèces	337 749,14
TOTAL DES CRÉANCES		**488 941 735,05**
DETTES		
	Vente à terme de devise	238 854 252,38
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	239 134 953,98
	Achats à règlement différé	1 241 635,10
	Rachats à payer	4 163 715,09
	Frais de gestion fixe	288 738,67
	Frais de gestion variable	5 250 513,55
	Collatéraux	1 130 000,00
	Autres dettes	554 100,88
TOTAL DES DETTES		**490 617 909,65**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 676 174,60**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	204 579,486	226 813 354,98
Parts rachetées durant l'exercice	-216 187,359	-241 238 418,49
Solde net des souscriptions/rachats	-11 607,873	-14 425 063,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	738 169,760	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	3 305,260	501 330,22
Parts rachetées durant l'exercice	-5 524,033	-835 617,35
Solde net des souscriptions/rachats	-2 218,773	-334 287,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 663,699	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	672 885,104	106 029 765,71
Parts rachetées durant l'exercice	-674 668,158	-107 184 646,60
Solde net des souscriptions/rachats	-1 783,054	-1 154 880,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	80 579,276	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 546 390,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	3 875 393,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,46
Frais de gestion variables acquis	1 188 915,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	51 926,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	17 110,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,49
Frais de gestion variables acquis	2 880,52
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	380 125,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	14 204,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	152 008,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	211,19	0,00
Résultat	-3 324 693,97	1 908 745,75
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-3 324 482,78**	**1 908 745,75**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 131 221,22	1 965 711,75
Total	**-3 131 221,22**	**1 965 711,75**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	8 358,87
Report à nouveau de l'exercice	0,00	233,01
Capitalisation	-12 056,27	0,00
Total	**-12 056,27**	**8 591,88**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	21 663,699	23 882,472
Distribution unitaire	0,00	0,35
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**	**3 497,27**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-181 205,29	-65 557,88
Total	**-181 205,29**	**-65 557,88**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 368 592,45	1 927 272,90
Plus et moins-values nettes de l'exercice	48 120 463,22	-89 930 846,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**49 489 055,67**	**-88 003 573,53**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	47 199 517,80	-88 161 288,18
Total	**47 199 517,80**	**-88 161 288,18**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	53 509,34	34 629,58
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 503 016,76	1 508 762,36
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**1 556 526,10**	**1 543 391,94**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	21 663,699	23 882,472
Distribution unitaire	**2,47**	**1,45**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	733 011,77	-1 385 677,29
Total	**733 011,77**	**-1 385 677,29**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**636 654 747,12**	**1 062 000 758,48**	**1 015 005 021,29**	**803 958 765,50**	**866 197 990,12**
Parts A EUR Acc en EUR					
Actif net	626 507 938,35	1 044 743 634,26	994 018 967,21	788 174 770,91	849 736 079,36
Nombre de titres	649 365,213	748 536,498	797 751,360	749 777,633	738 169,760
Valeur liquidative unitaire	964,80	1 395,71	1 246,02	1 051,21	1 151,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	74,29	171,92	209,94	-117,58	63,94
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,50	-87,60	-0,68	2,62	-4,24
Parts A EUR Ydis en EUR					
Actif net	4 083 723,70	6 180 667,16	4 197 978,02	3 431 938,96	3 366 958,14
Nombre de titres	30 838,615	32 368,713	24 635,844	23 882,472	21 663,699
Valeur liquidative unitaire	132,42	190,94	170,40	143,70	155,41
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,00	0,06	1,45	2,47
+/- values nettes unitaire non distribuées	28,46	52,04	80,69	63,17	69,37
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,35	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,149	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,61	-12,54	-0,17	0,00	-0,55
Parts E EUR Acc en EUR					
Actif net	6 063 085,07	11 076 457,06	16 788 076,06	12 352 055,63	13 094 952,62
Nombre de titres	43 133,341	54 745,778	93 738,879	82 362,330	80 579,276
Valeur liquidative unitaire	140,56	202,32	179,09	149,97	162,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,84	24,96	30,32	-16,82	9,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,44	-13,65	-1,83	-0,79	-2,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BRESIL				
ELETROBRAS CENT EL COM NPV	BRL	3 790 489	29 972 409,04	3,46
ELETROBRAS CENT EL PREF'B'NPV	BRL	2 410 210	21 101 886,12	2,43
EQUATORIAL ENERGIA	BRL	3 422 616	22 783 634,50	2,63
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRL	9 456 368	7 842 197,11	0,91
TOTAL BRESIL			**81 700 126,77**	**9,43**
CHINE				
DIDI GLOBAL INC	USD	9 921 116	35 475 859,50	4,10
EHANG HOLDINGS LTD-SPS ADR	USD	817 082	12 426 540,17	1,43
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	8 763 778	22 402 840,90	2,59
KE HOLDINGS INC	USD	461 666	6 774 639,80	0,78
KE HOLDINGS INC-CL A	HKD	4 766 225	23 925 750,51	2,76
MEITUAN-CLASS B	HKD	816 549	7 752 991,11	0,90
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	5 094 471	23 713 069,66	2,74
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	235 303	4 345 431,77	0,50
NEW ORIENTAL EDUCATION & TEC	HKD	3 399 766	21 776 317,60	2,51
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT-A	CNY	1 041 954	11 649 232,98	1,34
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	4 821 753	16 546 258,45	1,92
TOTAL CHINE			**186 788 932,45**	**21,57**
COREE DU SUD				
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	174 860	25 011 977,40	2,88
HYUNDAI MOTOR PREF.	KRW	62 517	5 018 308,70	0,58
HYUNDAI MOTORS CIE PREF	KRW	32 421	2 586 517,42	0,30
LG CHEMICAL	KRW	64 196	22 516 539,92	2,60
LG CHEMICAL PREF.N.VTG	KRW	52 336	11 440 738,42	1,32
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PREF	KRW	1 932 656	84 632 222,54	9,77
TOTAL COREE DU SUD			**151 206 304,40**	**17,45**
ETATS-UNIS				
MERCADOLIBRE	USD	12 345	17 562 722,40	2,03
TOTAL ETATS-UNIS			**17 562 722,40**	**2,03**
HONG-KONG				
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	872 026	27 093 640,32	3,13
TOTAL HONG-KONG			**27 093 640,32**	**3,13**
ILES CAIMANS				
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	3 131 460	27 499 996,52	3,18
FULL TRUCK ALLIANCE -SPN ADR	USD	2 042 848	12 963 712,02	1,49
JD.COM INC-ADR	USD	624 734	16 338 718,38	1,89
JD.COM INC - CL A	HKD	890 571	11 615 133,47	1,34
TUYA INC	USD	2 236 813	4 657 285,02	0,53
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	754 198	12 125 611,26	1,40
TOTAL ILES CAIMANS			**85 200 456,67**	**9,83**
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
FIX PRICE GROUP LTD-GDR REGS	USD	1 061 511	230 627,47	0,03
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			**230 627,47**	**0,03**
INDE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AVENUE SUPERMARTS LTD	INR	147 468	6 549 682,37	0,75
DABUR INDIA LTD	INR	3 520 182	21 338 138,24	2,46
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	3 771 696	13 320 863,78	1,54
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	1 798 313	27 782 064,17	3,21
KOTAK MAHINDR BANK	INR	1 537 728	31 919 858,15	3,69
TOTAL INDE			**100 910 606,71**	**11,65**
MALAISIE				
IHH HEALTHCARE B	MYR	14 610 842	17 357 193,26	2,00
TOTAL MALAISIE			**17 357 193,26**	**2,00**
MEXIQUE				
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	MXN	2 760 592	9 950 804,71	1,15
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB	USD	513 201	18 406 756,55	2,12
GRUPO FINANCIERO BANORTE SAB DE CV	MXN	6 288 264	57 401 036,03	6,63
TOTAL MEXIQUE			**85 758 597,29**	**9,90**
RUSSIE				
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD	RUB	10 961 187	1 330 804,86	0,15
TOTAL RUSSIE			**1 330 804,86**	**0,15**
SINGAPOUR				
SEA LTD-ADR	USD	338 594	12 413 938,35	1,44
TOTAL SINGAPOUR			**12 413 938,35**	**1,44**
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	4 843 514	84 720 152,85	9,78
TOTAL TAIWAN			**84 720 152,85**	**9,78**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**852 274 103,80**	**98,39**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**852 274 103,80**	**98,39**
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	USD	-0,02	-0,02	0,00
TOTAL Appel de marge			**-0,02**	**0,00**
Créances			**488 941 735,05**	**56,45**
Dettes			**-490 617 909,65**	**-56,64**
Comptes financiers			**15 600 060,94**	**1,80**
Actif net			**866 197 990,12**	**100,00**

Parts A EUR Ydis	**EUR**	**21 663,699**	**155,41**
Parts A EUR Acc	**EUR**	**738 169,760**	**1 151,13**
Parts E EUR Acc	**EUR**	**80 579,276**	**162,51**

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part A EUR Ydis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	53 509,34	EUR	2,47	EUR
TOTAL	53 509,34	EUR	2,47	EUR

ANNEXE V

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominaton du Produit: CARMIGNAC EMERGENTS
Identifiant d'entité juridique: 969500VVKKCHDLC43L73

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ **Oui**	●○ ☐ **Non**
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 38.2**%	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans le plan environnemental des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☒ Il a réalisé **investissements durables ayant un objectif social :** 56.2%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds consiste à investir au moins 80% de son actif net dans des sociétés considérées comme alignées avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 35% de l'actif net du fonds.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

a. **Produits et services :** 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
b. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*) :** 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1)

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou

c. **Opérations** :
   i. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à 2 (sur une échelle allant de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
   ii. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationel, sur aucun des 17 objectifs de développement durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Au regard du règlement Taxonomie (UE) 2020/852, le fonds contribue, par ses investissements, aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique. Le fonds n'a pas pour objectif une réduction de son empreinte carbone alignée sur l'Accord de Paris mais vise à atteindre une intensité carbone (tCO2/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)) inférieure de 50% à celle de son indicateur de référence, l'indice MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif durable n'a été identifié au cours de l'année.
En 2024, 94.4% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies considérés, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 38.2% et 56.2% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre 2024.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche basée sur quatre piliers pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable :

1) **Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres détenus. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

2) **Réduction de l'univers d'investissement** 'univers d'investissement du fonds à des fins de réduction de l'univers est composé d'actions cotées ou d'émetteurs des marchés émergents dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros. Cet univers d'investissement est réduit de 25% minimum par l'application des exclusions décrites ciaprès.
   i. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes

du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii. **Exclusions propres au fonds :** es exclusions étendues ou plus strictes comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, des jeux d'argent, l'alcool, la production d'énergie, la production de charbon thermique (exclusion stricte), l'huile de palme, les compagnies aériennes, les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, et les sociétés figurant sur la liste publiée par People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA ») des entreprises testant leurs produits sur des animaux, ainsi que celles qui n'ont pas mis en place de politique permanente d'interdiction des tests sur les animaux. L'univers d'investissement est encore réduit du nombre d'entreprises non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus, ainsi que des entreprises notées « E » ou « D » dans START.

L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre d'entreprises non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessous. Préalablement à la réduction de l'univers d'investissement telle que décrite ci-dessus, les univers actions et obligations d'entreprise sont re-pondérés afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du fonds. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, zones géographiques (marchés émergents / marchés développés) et capitalisations (petite / moyenne / grande), avec une marge autorisée de +/-5% pour chacune de ces caractéristiques. Les pondérations utilisées sont calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers sont actualisés trimestriellement. La repondération est effectuée en utilisant la moyenne des pondérations historiques du fonds constatées sur une période correspondant à l'horizon de placement recommandé.

En 2024, la part actions du portefeuille a été réduite de 33.9% par rapport à son univers d'investissement de départ, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

3) **Alignement avec les objectifs de développement durable :** au minimum 80% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies considérés. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 35% de l'actif net du fonds.
En 2024, 94.4% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies considérés, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 38.2% et 56.2% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre 2024.

4) **Responsabilité actionnariale :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2024, nous avons effectué 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 6 sociétés au niveau du fonds Carmignac Emergents. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avions des participations au niveau du fonds.

5) **Objectif de faible intensité carbone :** Le fonds visait également à atteindre des émissions carbone inférieures de 50% à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO_2/m USD de chiffre d'affaires converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2024, les émissions carbones du fonds Carmignac Emergents étaient 68.1% inférieures à celles de son benchmark, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

6) **Principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI ») :**, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissments durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2024, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'hommes et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	8,286.58	97.48%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	7,638.84	97.48%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	111,120.57	97.48%
Total GES	Total émissions GES	125,675.71	97.48%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	213.64	97.48%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	581.15	97.48%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	3%	97.48%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	86%	89.40%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.22	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact -	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	-	95.28%

NACE Secteur B			
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	1.09	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.49	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	-	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.02	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.05	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	-	95.28%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.50	95.28%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	7%	97.24%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1.13%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.37	82.43%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	22.98%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	99.15%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	96.90%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	7%	50.50%
Diversité des sexes au sein du	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes	18%	97.48%

conseil d'administration	membres su conseil d'administration dans les entreprises		
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	97.48%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	153.05	41.70%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants de son approche basée sur quatre piliers pour mesurer la réalisation de son objectif d'investissement durable :

1) **Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) de Carmignac est appliquée à au moins 90% des titres détenus. En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres (hors liquidités et produits dérivés), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

2) **Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 20% de la portion actions du portefeuille, ainsi que de la portion obligations d'entreprise le cas échéant) :
   iii. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
   iv. **Exclusions propres au fonds :** des exclusions étendues ou plus strictes comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, l'alcool, la production d'énergie, la production de charbon thermique (exclusion stricte), les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, et les sociétés figurant sur la liste publiée par *People for the Ethical Treatment of Animals* (« PETA ») des entreprises testant leurs produits sur des animaux, ainsi que celles qui n'ont pas mis en place de politique permanente d'interdiction des tests sur les animaux. L'univers d'investissement est encore réduit par le nombre d'entreprises non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus.

   En 2023, la part actions du portefeuille a été réduite de 52.0% par rapport à son univers d'investissement de départ, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.
   Pour information des investisseurs la sociétés de gestion a procédé en cours d"année à un ajustement de sa méthodologie de suivi des reductions d'univers. Ce changement de méthodologie n'a pas été de nature à impacter significativement les performances des indicateurs de durabilité suivis.
   Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et le seuil d'alignement des dépenses d'investissement, qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen de réduction de l'univers indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant l'ancien cadre des ODD pour les T1 et T2 et le cadre actuel des ODD pour les T3 et T4. En décembre 2023, nous avons également changé notre méthode de réduction d'univers afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'hommes et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

et celle du portefeuille du fonds. C'est pourquoi la moyenne de réduction d'univers présentée plus haut est composée de la réduction d'univers non repondérée au Q1 Q2 Q3 et de la réduction d'univers repondérée au Q4 2023.

3) **Alignement avec les objectifs de développement durable :** au minimum 80% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies considérés. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 35% de l'actif net du fonds.
En 2023, 95.0% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des Nations unies considérés, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 37.5% et 57.5% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre 2023. Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et une modification du seuil d'alignement des dépenses d'investissement (« CapEx), qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant la définition précédente pour les T1 et T2 et la définition actuelle pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) **Responsabilité actionnariale :** les engagements environnementaux et sociaux des entreprises conduisant à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2023, Carmignac s'est engagé auprès de 60 sociétés, et 3 sociétés au niveau du fonds Carmignac Emergents. Ainsi, nous avons exercé 100% des votes pour les sociétés dans lesquelles nous avions des participations.

5) **Objectif de faible intensité carbone :** Le fonds visait également à atteindre des émissions carbone inférieures de 50% à celles de son indicateur de référence (MSCI EM (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (tCO_2/m USD de chiffre d'affaires converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2023, les émissions carbones du fonds Carmignac Emergents étaient 64.5% inférieures à celles de son benchmark, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

6) **Principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI ») :**, concernant le suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI »), et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissments durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance,

exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI. Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	21609.00	100%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	10675.18	100%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	164292.30	100%
Total GES	Total émissions GES	197143.79	100%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	277.60	100%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	626.80	100%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	5%	100%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	85%	66%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1.13	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.81	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	3.07	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	72%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.01	72%
Intensité de la consommation	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de	0.02	72%

d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)		
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	10.69	72%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	100%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	4%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.58	38%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	7%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	100%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.59	100%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	14%	4%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	17%	100%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	100%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	115.66	50%

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

La société de gestion utilise les mécanismes suivants pour s'assurer que les investissement responsables du fonds ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) **Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 25% de la portion actions)
   i) **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la

Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (f) tabac, (g) divertissement pour adultes.

ii) **Filtrage négatif propre au fonds :** des exclusions étendues ou plus strictes comprennent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles, des jeux d'argent, l'alcool, la production d'énergie, la production de charbon thermique (exclusion stricte), l'huile de palme, les compagnies aériennes, les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, et les sociétés figurant sur la liste publiée par People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA ») des entreprises testant leurs produits sur des animaux, ainsi que celles qui n'ont pas mis en place de politique permanente d'interdiction des tests sur les animaux. L'univers d'investissement est encore réduit du nombre d'entreprises non alignées sur les objectifs de développement durable des Nations unies, tel que déterminé selon la méthode détaillée ci-dessus, ainsi que des entreprises notées « E » ou « D » dans START.

2) **Responsabilité actionnariale :** les engagements ESG des entreprises contribuant à une meilleure sensibiliation aux politiques de développement durable des entreprises et à leur amélioration sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant

aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissments durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif).

Dans le cadre de la stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données MSCI nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque indicateur PAI.

L'identification de valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de nous engager auprès des entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Aucune valeur aberrante n'est apparue pour Carmignac Emergents par rapport à son indice de référence sur les indicateurs PAI. Nous assurerons un suivi auprès des entreprises du portefeuille si des valeurs aberrantes apparaissent.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2024 basés sur la moyenne des données à fin de mois :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'Information	9.51%	Taiwan
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	8.41%	Coree du Sud
GRUPO BANORTE	Finance	6.03%	Mexique
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation Discrétionnaire	5.51%	Chine
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS SA	Services aux Collectivités	4.91%	Bresil
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation Discrétionnaire	4.33%	Coree du Sud
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Finance	3.96%	Inde
ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE	Finance	3.90%	Inde
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	Immobilier	3.47%	Inde
JD.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.12%	Chine
HONG KONG EXCHANGES & CLEARING LTD	Finance	2.88%	Hong Kong
MINISO GROUP HOLDING LTD	Consommation Discrétionnaire	2.84%	Chine
LG CHEM LTD	Matériaux	2.67%	Coree du Sud
DIDI GLOBAL INC	Industrie	2.56%	Chine
CORP INMOBILIARIA VESTA SAB DE CV	Immobilier	2.54%	Mexique

Source: Carmignac, 31.12.2024

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

En 2024, 94.4% de l'actif net du fonds était investi dans des entreprises durables selon la définition décrite précédemment, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Une proportion minimale de 80 % de l'actif net du fonds est utilisée pour atteindre l'objectif durable du fonds, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, 94.4% de l'actif net du fonds ont été utilisés pour atteindre l'objectif durable du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Les niveaux minimums d'investissements durables à objectifs environnementaux et sociaux (tels que décrits dans le graphique ci-dessous) seront respectivement de 5% et 35% des actifs nets du Compartiment. En 2024, ces proportion étaient respectivement de 38.2% et 56.2% de l'actif net du Fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

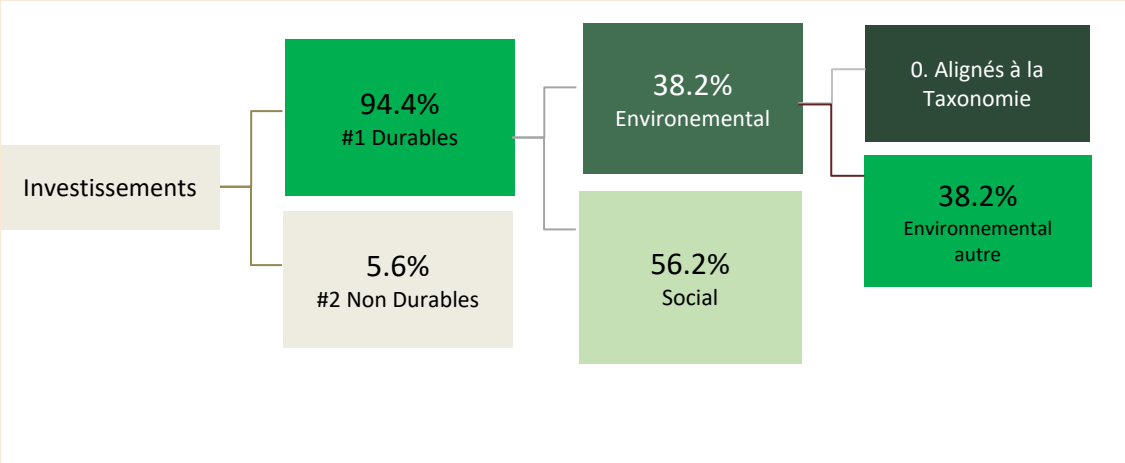

La catégorie **#1 Durables** couvre les Investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne peuvent être qualifiés d'investissements durables qui ne sont pas

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous la répartition des secteurs écnomiques dans lesquels les investissements de ce fonds ont été réalisés au cours de l'année 2024, sur la moyenne des données de fin de 12 mois :

Secteurs économiques	% d'actifs
Consommation Discrétionnaire	25.54%
Technologies de l'Information	21.65%
Finance	19.60%
Immobilier	10.23%
Services aux Collectivités	7.66%
Industrie	4.05%
Biens de Consommation de Base	3.32%
Santé	3.28%
Matériaux	2.83%
Services de Télécommunication	1.85%

Source: Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxomomie Européenne. Au 31 décembre 2024, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 0%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[4] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non:

[4] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si ellles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

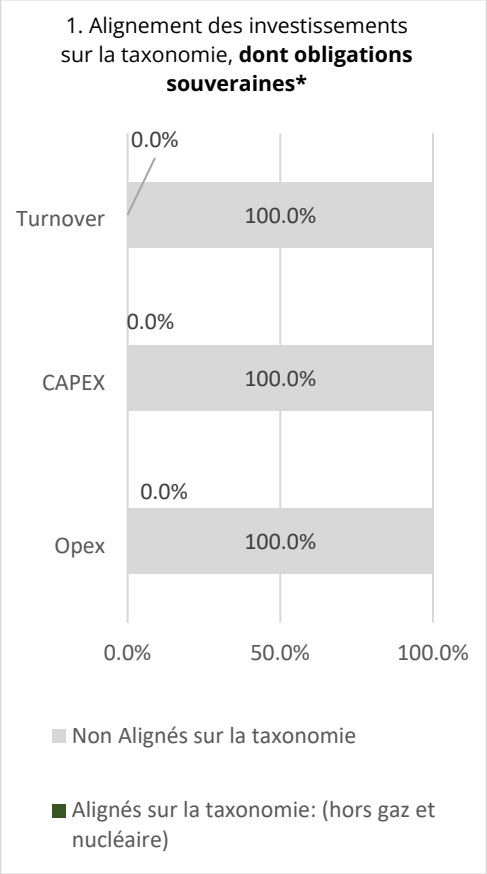

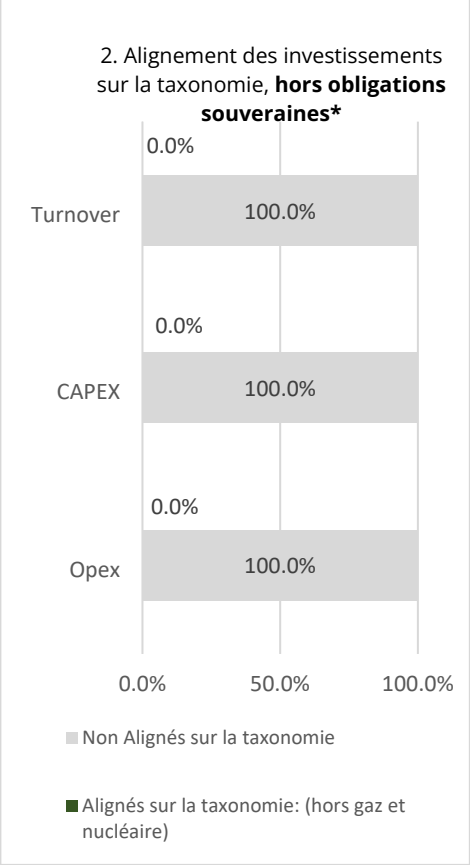

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE était de 1.43%.

Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

En 2024, le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental mais ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 38.2% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

En 2024, le niveau d'investissements durables ayant un objectif social était de 56.2% de l'actif net, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Outre les investissements durables, le fonds peut investir dans des liquidités (et instruments équivalent) à des fins de gestion de la liquidité. Le fonds peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture.

Le fonds peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture. Outre les investissements durables, le fonds peut investir dans des liquidités à des fins de gestion des liquidités. Le fonds peut également investir dans des instruments dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exposition synthétique ont été intégrées par le biais du cadre appliqué aux instruments dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé sur un indice.

Instruments dérivés sur sous-jacent unique

Le fonds peut conclure des instruments dérivés avec une exposition synthétique courte à un seul titre sous-jacent uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur ce même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du fonds sur ce même émetteur, sont interdites. L'utilisation d'instruments dérivés à découvert à des fins autres que de couverture est interdite.

Instruments dérivés sur un indice sous-jacent

Les instruments dérivés sur indices achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre applicable aux instruments dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le fonds applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes équivalentes sur l'émetteur concerné) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du fond.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Intégration ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau modèle dans certains de nos fonds afin d'atteindre les objectifs des accords de Paris. Les objectifs climatiques du portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et d'atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG des instruments CLO (« collateralised loan obligation »). L'analyse ESG est réalisée pour une partie significante des instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds qui utilisent ce modèle ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, de durabilité et les SLBs (« Sustainability-linked bonds »). Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, elles doivent répondre à certains critères spécifiques faisant suite à une analyse ESG pour être considérées comme des « investissements durables » au sens SFDR.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés de tous nos fonds. Les sous-jacents des produits dérivés sur actif unique et des produits dérivés indiciels détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés sur sous jacent unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues et les critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés indiciels. Tandis que les dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain en y ajoutant de nouveaux KPIs E, et G. Ce nouveau modèle souverain sera lancé en 2025.

Transparence et rapports ESG

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche. Nos politiques et nos rapports ESG se trouvent sur le site Internet de Carmignac : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/politiques-et-rapports

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une nouvelle mesure sur les risques physiques des entreprise : la « Climate Var » (valeur à risque climatique) dans nos rapports. La climate Var quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La publication de la climate Var est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_fr.pdf

Carmignac reconnaît qu'il est important de « joindre le geste à la parole ». C'est pourquoi nous avons publié en 2024 notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Notre approche RSE est basée sur 5 piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en

faveur des arts via la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf.

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître d'avantage la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenus utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons clarifié notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion est accessible à l'adresse suivante https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf.

Engagements

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98.15% en 2024 des assemblées générales au niveau de Carmignac (95% en 2023) et 100% au niveau du fonds de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle.

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, comme formalisé dans notre rapport annuel de Stewardship : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions menées par nos régulateurs, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cet esprit que nous avons accru notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent de manière significative leur profil ESG tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une Assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Internet;

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 6 entreprises au niveau du fonds.

Par exemple, en 2024, nous nous sommes engagés avec Anta Sports.

En 2024, nous avons discuté avec Anta Sports de leur approche par rapport à l'approvisionnement responsable en coton, car nous avons constaté que l'entreprise avait quitté l'initiative Better Cotton, et nous voulions savoir si elle continuerait à s'approvisionner en coton produit dans la région autonome du Xinjiang, au nord-ouest de la Chine. L'entreprise a expliqué qu'elle ne s'approvisionnait pas directement en coton et qu'elle passait par des fournisseurs de niveau 2 et 3. Ils reconnaissent que les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement constituent un risque important pour l'entreprise et procèdent à une analyse ESG avant de travailler avec des fournisseurs, ainsi qu'à des audits de ces derniers. L'entreprise a également coupé les liens avec des fournisseurs controversés qui ont été cités dans des rapports d'ONG. Depuis notre discussion, l'entreprise a amélioré ses rapports sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et a publié une liste de fournisseurs sur son site web. Nous pensons donc que l'entreprise mitige le risque autant que possible.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

LOI ENERGIE-CLIMAT

ARTICLE 29

Carmignac Emergents

I. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

En janvier 2020, Carmignac est devenu signataire de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et nous avons construit notre Rapport Climat ainsi que nos engagements sur ce sujet autour des 4 piliers de la TCFD que sont la Gouvernance, la Stratégie, la Gestion des risques et les Indicateurs de Performance. Carmignac a procédé à la mesure des risques climatiques physiques et de transition de ses portefeuilles en 2024 et publiera en Juin 2025 ses rapports TCFD comme stipulé par la règlementation du Royaume-Uni.

Pour aller plus loin, et dans le contexte de la loi Energie-Climat, Carmignac Gestion SA, qui inclut le fonds Carmignac Emergents souhaite encadrer sa politique climatique en référence à l'article 2 de l'Accord de Paris (2015) qui stipule :

> « a) Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les impacts du changement climatique ;
> b) Accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience climatique et un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et c) Rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat. »

Deuxièmement, à la lumière de l'Article 4 de l'Accord de Paris, le Groupe Carmignac prend l'initiative en tant que gestionnaire d'actifs et contribue aux effets de l'atténuation du changement climatique à la fois dans nos opérations en tant que société, et dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Avec des investissements à la fois dans les marchés développés et émergents, nous reconnaissons que les pays en développement ne progressent pas à la même vitesse, et nous nous engageons à utiliser notre influence pour encourager les meilleures pratiques, la clarté et la transparence des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leurs politiques climatiques. Le Groupe Carmignac s'appuie de manière significative sur le cadre d'analyse de la TCFD pour s'engager auprès des entreprises afin de comprendre leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques et les mesures mises en place par rapport à leurs ambitions, objectifs et impacts climatiques. Le Groupe Carmignac reconnaît que la réduction des émissions de carbone dans les opérations, les produits et les services des entreprises, ainsi que des émissions directes et indirectes en amont et en aval, peut être un processus de longue haleine. C'est pourquoi, en tant qu'entité Carmignac Gestion SA, en sa qualité de société de gestion en titre de Carmignac Emergents, cherche à s'engager sur une feuille de route détaillant une approche progressive de la réduction des émissions sur le long terme, avec des objectifs d'émissions fixés conformément aux objectifs de l'Union européenne pour 2030, puis tous les cinq ans avec une ambition d'atteindre un objectif de zéro émission nette en 2050. Une description détaillée de cette feuille de route sera décrite dans ce présent rapport. En 2024, nous avons mis en place notre approche pour mesurer l'alignement de notre stratégie avec l'accord de Paris qui avait été développée en 2023. Cette approche sera décrite dans le rapport ci-dessous.

a. Les intentions de Carmignac Gestion SA pour intégrer les objectifs quantitatifs d'alignement sur l'accord de paris de la loi énergie- climat

Les actions ci-dessous ont été menées en 2024 dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les accords de Paris :

- Application d'un processus de suivi de l'alignement du portefeuille sur l'Accord de Paris sur différentes périodes, avec différentes conditions de marché, niveaux d'inflation, prix du pétrole et constructions de portefeuilles. A fin 2024, 23.9% des actifs de CGSA était aligné avec le scenario 1.5°C des accords de Paris. Ces calculs d'alignement avec l'Accord de Paris mesurés en degrés sont appliqué à tous les portefeuilles du Groupe Carmignac, ce qui inclut les fonds actions, obligataires et diversifiés.
- Mise en œuvre de l'impact des risques climatiques physiques et inhérents à la transition dans les objectifs d'alignement des émissions de carbone.
- Introduction progressive de la mesure des émissions de carbone du scope 3 à mesure que la couverture et la précision des données s'améliorent. A fin 2024, les émissions scope 3 du fonds étaient de 111 120.57 TCO2e basé sur la moyenne des données à fin de trimestre.
- En 2024, nous avons commencé le suivi de nos fonds avec une nouvelle approche d'alignement avec les accords de Paris qui a été développée en 2023. Dans ce cadre, nous avons fixé une année de référence des émissions de carbone pour Carmignac Gestion SA (en tant que consolidation des fonds dont Carmignac Gestion SA est la société en titre) et les autres fonds qui sont dans le périmètre de ce rapport au 31 décembre 2024. L'année de référence choisi pour notre stratégie d'alignement avec les accords de Paris est 2018. Cette nouvelle approche a été ajoutée aux prospectus des fonds concernés en 2024.
- En 2024, Carmignac a développé une méthodologie propriétaire afin de déterminer si les entreprises en portefeuille prennent mettent en place suffisamment de mesures pour leur transition climatique.

b. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2050

Afin de structurer notre approche vis-à-vis des objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris. Nous avons sur l'année nous nous sommes fixés l'objectif suivant :

- Maintenir une trajectoire en ligne avec les objectifs d'émissions fixés pour 2030, 2040 et 2050.
- Maintenir un niveau relatif d'émissions de carbone 50 % pour le fonds concerné

OBJECTIF 1 : Maintenir une trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en ligne avec les objectifs de réduction d'émissions fixés tous les 10 ans à partir de 2030 par rapport à l'année 2018.

Objectifs de réduction d'émission					
Date	**2030**	**2035***	**2040**	**2045***	**2050**
Objectifs de réduction d'émission vs 2018	-50%	-60%*	-70%	-85%*	-100%

**Ces cibles intermédiaires ont été mises en place afin de s'assurer que les fonds sont bien en ligne pour atteindre les objectifs fixés en 2040 et en 2050. Cependant, ces objectifs ne sont pas contraignants.*

FIGURE 1 : TRAJECTOIRE DE DECARBONISATION DES FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CARMIGNAC GESTION SA PAR RAPPORT A 2018, L'ANNEE DE REFERENCE DU FONDS

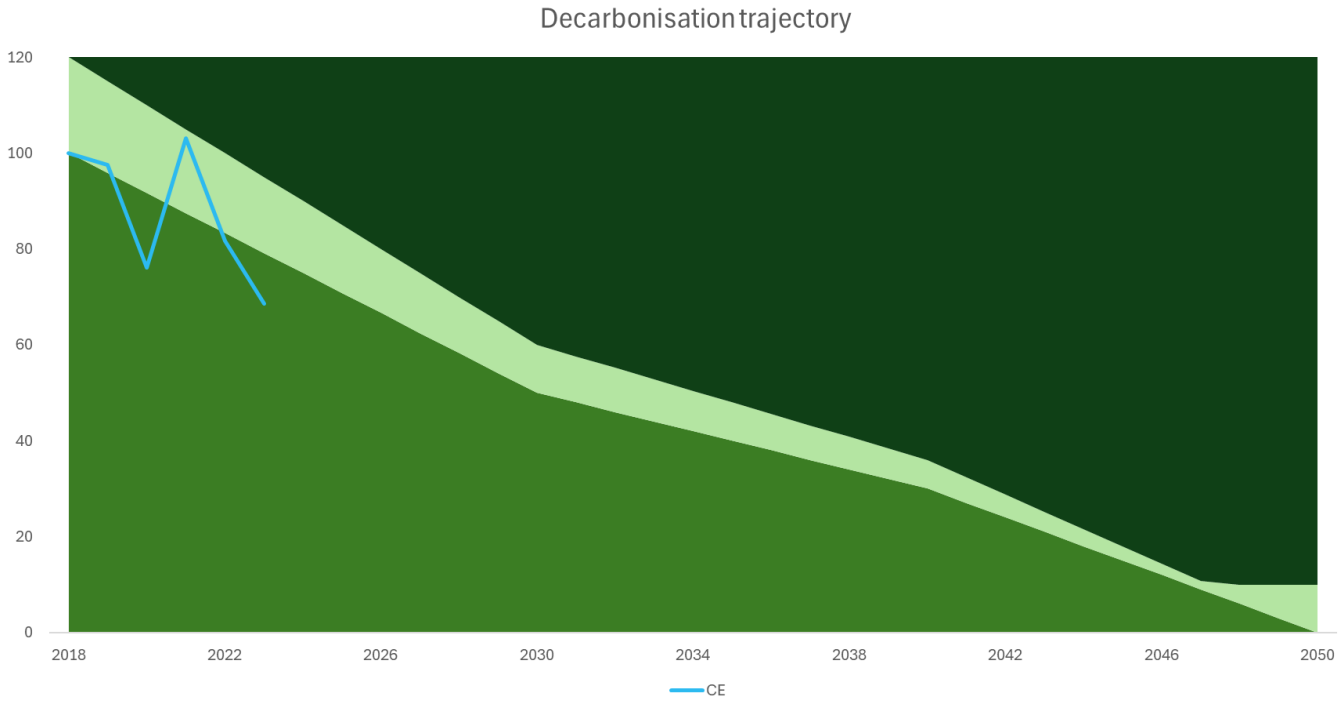

OBJECTIF 2 : Maintenir un niveau d'émissions de carbone 50 % inférieur à l'indice de référence pour le fonds d'actions concerné

FIGURE 2 :INTENSITÉ CARBONE ACTUELLE DU FONDS ACTIONS CARMIGNAC EMERGENTS (CE) PAR RAPPORT À SON INDICE DE RÉFÉRENCE (SCOPE 1 ET 2 UNIQUEMENT).

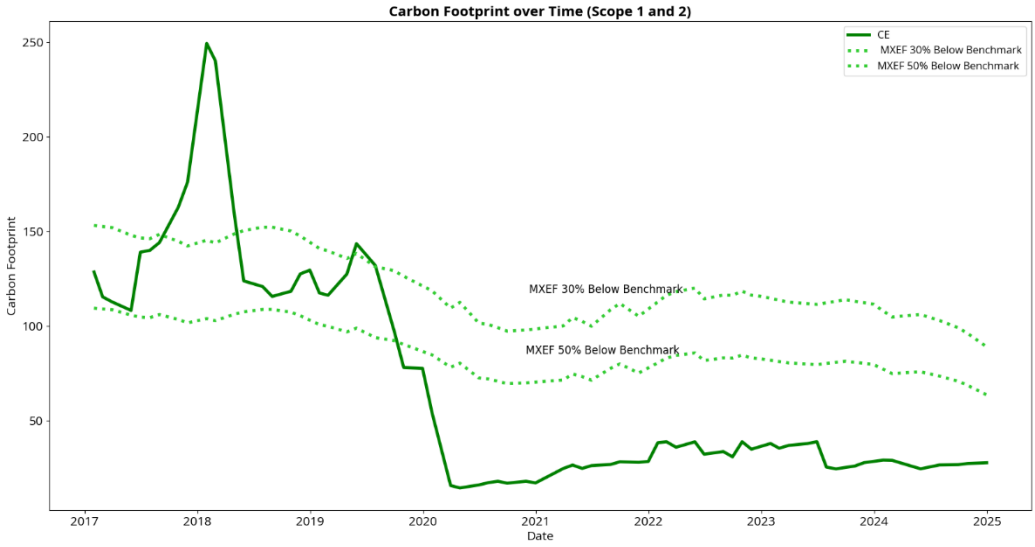

c. Méthodologie interne utilisée pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec les accords de Paris

En 2024, nous avons utilisé la méthodologie suivante pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec les accords de Paris.

1. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.
2. Pour contrôler ces objectifs le compartiment utilise une agrégation des émissions financées de chaque entreprise individuelle du portefeuille qui sont calculées à l'aide de la formule suivante :

(valeur de marché de l'investissement / valeur de l'entreprise, y compris les liquidités) x (émissions de GES du Scope 1 + émissions de GES du Scope 2).

3. L'émission du portefeuille est la somme de l'agrégation des émissions de chaque entreprise en portefeuille.
4. Ce chiffre est ensuite comparé à l'émission historique du fonds qui est calculé à partir de la composition actuelle du fonds
5. La différence des émissions en année T et émissions du portefeuille en 2018 divisé par les émissions du portefeuille en 2018 correspond à la trajectoire d'émission du portefeuille.

d. L'impact de la politique climatique de Carmignac sur le processus d'investissement

FONDS BAS CARBONE

Compte tenu de la diversité des univers d'investissement, des classes d'actifs et des objectifs de durabilité des fonds, il existe différents niveaux de mise en œuvre des objectifs climatiques. Comme mentionné précédemment, Carmignac Emergents pratique déjà des objectifs de faible émission de carbone et réponds aux exigences des fonds Article 9 (classification SFDR), avec une «communication centrale» d'après la doctrine française de l'Autorité des Marchés Financiers.

ENGAGEMENT

Carmignac s'engage activement sur la thématique du climat en utilisant le cadre de la TCFD comme base pour les engagements et le suivi des objectifs liés au changement climatique.

SUIVI

Les émissions totales de carbone et l'intensité carbone sont surveillées à tout moment par les gestionnaires d'investissement, les analystes et l'équipe d'investissement responsable grâce au système Global Portfolio Monitoring, un tableau de bord en temps réel des positions du portefeuille, des données financières et extra-financières. Cela permet une gestion en temps réel de l'empreinte carbone par rapport au benchmark du fonds.

REPORTING

Depuis 2023, l'équipe d'investissement responsable travaille avec les équipes d'investissement afin d'améliorer l'expertise en matière de suivi de l'empreinte carbone. L'équipe d'investissement responsable a mis en place un contrôle trimestriel du portefeuille qui est présenté au gérant depuis le premier trimestre 2024.

Ces contrôles contiennent plusieurs données climatiques dont la ClimateVar, les PAIs, les émissions de CO2 y compris les scope 3, l'alignement des revenues avec la taxonomie européenne et le pourcentage du portefeuille aligné avec les accords de Paris.

ALIGNEMENT AVEC LES ACCORDS DE PARIS

Nous avons conçu une nouvelle approche, qui sera mis en place au cours de l'année 2024, pour mesurer l'alignement de notre stratégie d'investissement avec l'accord de paris. Cette approche calcule les émissions actuelles et historiques du fonds à partir de la composition actuelle du portefeuille. Nous avons choisi 2018 comme année de référence pour avoir assez d'historique pour rendre le modèle plus complet. Le calcul démontre au niveau du fonds le taux de décarbonisation, depuis l'année de référence, des entreprises présentes dans le fonds. Pour être aligné avec l'ambition de zéro émission nette en 2050, nous avons mis en place les objectifs de réductions d'émissions suivantes vs 2018 : -50% à 2030, -70% à 2040, et atteindre net zero d'ici 2050. Les chiffres de décarbonisation du fonds seront mesurés, dans un premier temps, tous les trimestres, pour s'assurer de l'alignement du fonds en prévision du premier objectif à atteindre en 2030.

MÉTHODOLOGIE PROPRIÉTAIRE DE CARMIGNAC POUR L'ÉVALUATION DES PLANS DE TRANSITION

En 2024, Carmignac a développé une méthodologie propriétaire pour évaluer si les entreprises dans lesquelles nous investissons ont pris des mesures suffisantes pour faire face au risque lié à la transition climatique. Nous utilisons cette méthodologie pour identifier les entreprises dans lesquelles nous investissons afin de les inciter à améliorer leur stratégie de transition. La méthodologie est la suivante :

(1) Nous identifions les controverses pertinentes et les objectifs climatiques

a. À l'aide des bases de données de controverses MSCI et ISS, nous identifions les controverses signalées en rouge et en orange liées au climat et à l'environnement. Si une entreprise est signalée en rouge ou en orange pour une controverse environnementale, elle est considérée comme non conforme.

b. Pour les entreprises qui passent le filtrage des controverses, nous utilisons les données MSCI pour déterminer si l'entreprise a fixé des objectifs de zéro émission nette, d'émissions de gaz à effet de serre ou d'autres objectifs liés au carbone conformes aux lignes directrices du SBTi. Le SBTi a été choisi comme norme suffisamment rigoureuse en raison de son approche sectorielle et scientifique. Les entreprises qui ont publié un objectif aligné sur le SBTi et qui ont passé le filtrage des controverses passent automatiquement notre méthodologie sans analyse supplémentaire.

(2) Pour les entreprises qui ne satisfont pas au test SBTi, nous adoptons une approche par approximation. Les entreprises qui n'ont pas publié d'objectif conforme au SBTi ne sont pas automatiquement rejetées. Les analystes ESG identifient les trois critères suivants sur la base d'une réussite ou d'un échec. L'échec à un ou plusieurs de ces critères entraîne un échec global. Pour réussir, il faut satisfaire aux trois critères.

a. Critère 1 - La tendance des émissions de scope 1, 2 et 3 (telles que mesurées par MSCI) doit être à la baisse. La période d'analyse couvre les années 2018 à 2023, soit six ans.

b. Critère 2 – Des objectifs d'émissions (même s'ils ne sont pas alignés sur le SBTi) doivent avoir été fixés. Cela peut se faire, par exemple, par le biais d'un alignement sur le TCFD ou d'autres normes applicables.

c. Critère 3 – Le score START de l'analyse ESG propriétaire de Carmignac doit atteindre une note égale ou supérieure à C (c'est-à-dire une note C, B ou A) dans le pilier Gouvernance.

(3) Pour certains secteurs ayant un impact élevé sur le changement climatique, nous avons identifié des indicateurs supplémentaires en matière de chiffre d'affaires et de CAPEX qui doivent également être respectés. Ces critères supplémentaires reflètent l'impact significatif que ces secteurs peuvent avoir sur l'environnement et exigent que l'entreprise ait démontré un engagement suffisant en faveur de la transition et de la décarbonisation.

e. Politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels

PLAN DE SORTIE DU CHARBON ET DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

En lien avec les préoccupations croissantes pour l'environnement et le risque d'actifs non performants ou isolés, nous avons mis en place une politique d'exclusion des mines de charbon depuis 2018. Carmignac a également étendu son seuil d'exclusion des sociétés de production d'électricité à partir de charbon présent dans sa gamme de fonds ISR, à tous les fonds Carmignac en octobre 2020. Enfin et surtout, Carmignac s'est engagé à une sortie totale de tout investissement lié au charbon à partir de 2030.

STRATÉGIE DE SORTIE DU CHARBON D'ICI 2030

Carmignac s'est engagé à éliminer progressivement et à long terme tout investissement lié au charbon dans les pays de l'OCDE et dans le reste du monde. Si de futurs investissements liés au charbon sont autorisés dans le cadre de la politique d'exclusion de Carmignac, un retrait total des mines de charbon et des sociétés de production d'électricité à partir du charbon sera mis en œuvre d'ici 2030, avec un seuil de tolérance effectif de 0%.

EXPLOITATION DU CHARBON

Des possibilités d'investissement très limitées et non au financement de nouvelles mines. Depuis 2018, Carmignac exclut les sociétés qui génèrent plus de 10% de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique. À titre exceptionnel, il pourra être envisagé d'investir dans des sociétés d'extraction produisant plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique par an, mais dont l'extraction de charbon n'est pas le coeur de métier, et qui contribuent positivement à la transition énergétique par le biais d'autres activités commerciales. Nous nous engageons, par le biais de nos investissements en actions et en dette d'entreprise, à ne pas financer directement les entreprises qui prévoient de nouveaux projets d'exploitation de charbon. Si, par le biais d'acquisitions, une société détenue est impliquée dans de nouveaux projets d'exploitation de charbon, Carmignac, au travers de ses portefeuilles, se désengagera de ces sociétés dans un délai défini. Face à l'urgence climatique, Carmignac encourage les entreprises à prendre des engagements crédibles pour réduire leur dépendance à l'exploitation du charbon dans un délai de 2 ans glissants afin d'aligner leurs activités avec l'Accord de Paris.

GÉNÉRATEURS D'ÉLECTRICITÉ AU CHARBON

Engagement auprès des entreprises pour des émissions de CO2 les plus faibles possibles. Carmignac reconnaît l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance à la production d'électricité à partir du charbon afin d'aligner leurs activités sur l'Accord de Paris. À cette fin, nous avons adopté le critère utilisant le gCO2/ kWh, suivant le seuil recommandé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés, comme le prévoit l'Accord de Paris :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Max. gCO2/kWh	366	**326**	291	260	232	207

SORTIE DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

Carmignac s'efforcera de mettre en œuvre un plan de sortie des énergies non conventionnelles pour ses investissements dans l'ensemble de la gamme de fonds, conformément au plan de sortie 2030 du charbon. Cependant, pour les investissements dans les pays hors de l'OCDE, un plan de sortie en 2040 est plus approprié étant donné la plus grande dépendance aux hydrocarbures dans les pays en développement et le rythme plus lent de la transition.

II. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité :

a. Nos objectifs liés à la biodiversité

Au niveau du Groupe Carmignac, nous reconnaissons l'importance de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et l'intérêt de sensibiliser les acteurs financiers aux sujets liés à l'érosion de cette biodiversité.

Carmignac comprend parfaitement le rôle central de la nature, incarnant la biodiversité et les écosystèmes, comme étant essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Cependant, le poids des populations croissantes et leur impacts environnementaux n'a malheureusement pas eu les mêmes vertus.

Comme le décrit très justement le rapport 2019 de l'IPBES:

> «dans la plupart des endroits, les gens reçoivent aujourd'hui plus de nourriture, d'énergie et de matériaux que jamais auparavant, ce qui se fait de plus en plus au détriment de la capacité de la nature à fournir ces ressources à l'avenir, et sape fréquemment les nombreuses autres contributions de la nature, qui vont de la régulation de la qualité de l'eau au sentiment d'appartenance. La biosphère, dont dépend l'humanité dans son ensemble, est modifiée à un degré inégalé à toutes les échelles possibles. La biodiversité - la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes - décline plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. »

Carmignac a pris la mesure de cette détérioration pour encadrer sa politique de biodiversité au sein de ses investissements en référence aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992 :

1. LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

2. L'UTILISATION DURABLE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

3. LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Afin d'accroître la prise de conscience du risque lié à la biodiversité et inhérent à nos investissements dans un univers global au sein de trois principales classes d'actifs (actions, dettes d'entreprises et souveraines), Carmignac s'est informé grâce aux travaux réalisés par la plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES).

Grâce à leurs évaluations, leur soutien politique, le renforcement des capacités et des connaissances, la communication et la sensibilisation, nous avons pu identifier les 5 pressions sur la survie de la biodiversité telles que définies par l'IPBES : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

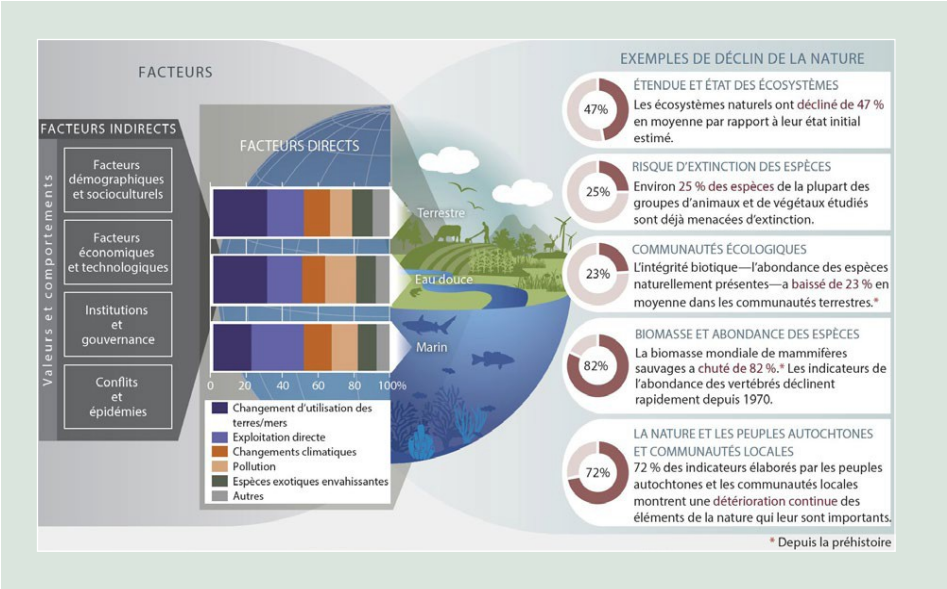

Source : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr

Explication du rapport IPBES :

> « Le résumé ci-dessus montre les exemples de déclins observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects.
>
> Les facteurs directs (changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et espèces exotiques envahissantes) résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques (par exemple la dynamique des populations humaines), socioculturelles (les modes de consommation), économiques (le commerce), technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies. Il s'agit des facteurs indirects, qui sont eux-mêmes sous-tendus par des comportements et des valeurs d'ordre sociétal. Les bandes colorées représentent l'impact mondial relatif des facteurs directs sur (de haut en bas) les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins, selon une estimation tirée de l'examen systématique à l'échelle mondiale des études publiées depuis 2005. Le changement d'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50% de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, mais chaque facteur a une influence dominante dans certains contextes. Les cercles illustrent l'ampleur des impacts anthropiques négatifs sur différents aspects de la nature pour diverses échelles de temps, sur la base d'une synthèse globale des indicateurs. »

b. L'exposition de Carmignac Emergents aux risques liés à la biodiversité

Au travers de notre stratégie en matière de prise en compte des principales incidences négatives, nous nous engageons à mesurer les impacts des sociétés au sein de nos portefeuilles, ainsi que notre exposition aux risques liés à la biodiversité. Plus précisément en 2024, nous avons mesuré de manière trimestrielle les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en termes de biodiversité. En outre, plusieurs indicateurs PAIs (Principal Adverse Impacts) dont les tonnes de rejets dans l'eau générées par les sociétés bénéficiaires de nos investissements permettent une prise en compte progressive d'enjeux liés à la biodiversité.

La part des actifs sous gestion ayant une exposition aux risques liés à la biodiversité est présentée dans le tableau ci-dessous (au 31 Décembre 2024) :

	Exposition aux risques liés à la biodiversité	Actifs sous gestion du fonds (en mns d'€)	Actifs sous gestion à risque (en mns d'€)
Carmignac Emergents	20.59%	864	178

c. Notre prise en compte des risques liés à la biodiversité dans notre stratégie d'investissement

Dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, nous nous sommes rapprochés de différents fournisseurs de données pour permettre de déterminer de manière plus graduelle les impacts sur la biodiversité des investissements sous-jacents des portefeuilles de notre gamme. Cependant, des analyses sont toujours en cours. En effet, nous avons identifié une importante difficulté à évaluer l'impact des décisions d'investissement sur la biodiversité en raison d'un manque de données car quantifier les pertes en termes de biodiversité sur le plan financier et identifier les investissements en faveur de la biodiversité sont moins bien appréhendés que la lutte contre le réchauffement climatique.
Afin de rendre cet enjeu concret et opérationnel au sein de nos portefeuilles, nous avons décidé de définir une stratégie basée sur une mesure concrète et un objectif à horizon 2030. Notre feuille de route se base sur les piliers suivants :

1. **L'approfondissement de notre démarche ESG basée sur la prise en compte des enjeux environnementaux :**

- ✓ Réductions d'univers :
  - o Le fonds exclue de son univers d'investissement les secteurs suivants qui ont un impact négatif sur l'environnement : pétrole et gaz, production d'énergie, production de charbon thermique ainsi que les sociétés impliquées dans l'élevage industriel, l'huile de palme ainsi que les compagnies aériennes.
- ✓ Filtrage Positif :
  - o Le fond investit au moins 80% de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50% de leurs revenus de biens et services liés à, qui consacrent au moins 30% de leurs dépenses d'investissement à, des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies, ou dont les opérations sont alignées avec au moins 3 des 17 objectifs du développement durable des Nations unies (voir https://sdgs.un.org/goals) dont les objectifs « eau propres et assainissement » et « énergie propre » sont alignés avec notre objectif de biodiversité. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux sont de 5%, des actifs nets du Compartiment.
- ✓ Revue des indicateurs présents sur notre plateforme de recherche ESG START dans le cadre de son amélioration et alignement avec les indicateurs PAIs notamment ceux liés à la biodiversité
- ✓ Engagements ciblés pour les entreprises faisant l'objet de controverses en matière de biodiversité.

2. **L'identification d'une mesure d'impact efficace et disponible pour l'ensemble de nos univers d'investissement** :

Nous avons choisi une mesure agrégeant les résultats d'un filtre négatif. Ce filtre est déterminé sur la base des domaines d'activité les plus préoccupants en matière de biodiversité:
a. Les entreprises qui produisent des matières premières contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou

b. Les entreprises qui utilisent des produits de base contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou
c. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses liées à la déforestation ; ou
d. Les entreprises qui exercent leurs activités dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité de celles-ci ; ou
e. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.

Nous reconnaissons que cette mesure est incomplète mais considérons qu'elle est actuellement la donnée la plus largement accessible. Nous nous réservons le droit de modifier le choix de notre indicateur clé sur la biodiversité à mesure que l'architecture du marché s'améliore dans ce domaine.

III. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques :

Carmignac prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans sa gestion des risques, pour avoir plus de détails sur la manière dont Carmignac gère les risques de durabilité pour tous ses fonds dont Carmignac Emergents, veuillez-vous référer au rapport « Article 29 – LEC » au niveau de l'entité Carmignac Gestion

CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST